FORMULE 29C

RÉPONSE À LA DÉFENSE À LA MISE EN CAUSE

(titre avec l'intitulé de l'instance conformément à la formule 29A)

RÉPONSE À LA DÉFENSE À LA MISE EN CAUSE

1.	Le défendeur	reconnaît les allégations faites aux dispositions	de la défense à la mise en cause
2.	Le défendeur nie les allégations faites aux dispositionsde la déf		de la défense à la mise en cause.
3.	Le défendeur n'a pas connaissance des faits allégués aux dispositions de la défense mise en cause.		itions de la défense à la
4.	(Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement chaque allégation de fait pertinent à l'appui de la réponse à la défense à la mise en cause.)		
(date)			nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat du défendeur ou du défendeur)
DEST	INATAIRE :	(nom et adresse de l'avocat du tiers mis en cause ou du tiers mis en cause)	